

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Saint-André Lez Lille Séance du 08 juillet 2021

D – 1/4/2021

Conseil
d'Administration
de l'association
« Saint-André /
Wieliczka » -
Désignation des
représentants du
Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le deux juillet, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, **Adjoint** ; Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, , Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, , Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, **Conseillers Municipaux ;**

Ont donné procuration :

Olivier LECOINTE	à	Carmen GONZALEZ RUIZ
Régis LOGIER	à	Martine DURIEUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN
Serge GOSTIJANOVIC	à	Elisabeth MASSE
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Guillaume MONCEAUX	à	Esteban GARCIA

Était absent : Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen Gonzalez

Rapport de Madame le Maire :

Vu les statuts de l'association qui fixe le nombre de représentants du Conseil Municipal à 4 ;

Considérant que suite à des modifications de représentations et de fonctions au sein du Conseil Municipal il convient de désigner les nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein de l'association « Saint-André / Wieliczka ».

Vous sont proposées les candidatures de :

- Elisabeth MASSE
- Michel HUYLEBROECK
- Louis CRUCHET
- Serge GOSTIJANOVIC

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
25 VOTES POUR
7 VOTES CONTRE**



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE